

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Téléphone : 03.21.33.30.88

mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

1ère Lettre du Conseil 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente le 19 février 2021, à 19h30.

Tous les membres élus étaient présents.

I - Approbation du Procès Verbal du 17 novembre 2020

Il n'y a pas de remarque, il est approuvé à l'Unanimité

II - Annulation de la délibération 2020-40

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 17 novembre 2020 le Conseil Municipal a refusé le transfert des pouvoirs de police spéciale en faveur du Président de la Communauté de Communes.

Dans un courrier du 21 janvier 2021, Madame Dominique Consille, Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer précise que le pouvoir de police appartient en propre au Maire.

Ainsi il convient d'annuler la délibération et d'établir un arrêté.

Monsieur le Maire précise qu'il maintiendra l'information préalable et systématique aux conseillers et continuera de recueillir leur avis avant les décisions.

III - Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire indique que cette formalité n'est pas obligatoire compte tenu du nombre d'habitants dans la commune mais qu'il souhaite porter ce sujet à l'ordre du jour afin de présenter les projets certes mais surtout d'ouvrir le débat avant la présentation et le vote du budget primitif.

Compte tenu des délais nécessaires au choix définitif des projets qui seront présentés au conseil, du montage financier de la rénovation de la salle (520.000€), de son éventuelle extension (300.000 €) et de la rénovation de l'école (450.000 €) il propose de prévoir ces travaux dans le budget primitif.

Monsieur Jean Christophe SERGENT, Premier Adjoint présente la liste des

travaux qui pourraient être entrepris à savoir ceux réalisés en régie : entretien et aménagement des bâtiments et des locaux, des trottoirs, curage des fossés, entretien des voies communales et des accotements et acquisition de petit matériel.

Madame Sophie DENIS, Adjointe déléguée expose les besoins au niveau de l'école tant du point de vue informatique que du point de vue structurel.

Elle rappelle que l'organisation de la classe de neige est prévue en 2022 et que la participation de la commune sera proposée dans le montant des subventions allouées.

Monsieur le Maire rappelle que les projets seront adaptés aux capacités de financement de la commune sans augmentation de la pression fiscale.

IV - Mise en non-valeur

Monsieur le Maire rapporte la demande de Monsieur le Percepteur qui indique qu'une facture d'un service péri-scolaire n'a pas été recouvrée.

Il précise qu'il va s'organiser pour trouver l'adresse postale du redevable afin de récupérer le règlement.

V - Organisation de la semaine scolaire

Monsieur le Maire expose que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Après avis du conseil d'école, Monsieur le Maire propose de poursuivre la semaine de 4 jours pour une durée de 3 ans.

A l'Unanimité le Conseil Approuve.

VI - Questions diverses

Monsieur Patrice BUTEZ, Conseiller délégué, indique que la commune a adhéré à l'organisation de la collecte des déchets dans le village, sous l'égide des Hauts de France Propres, le samedi 20 mars, sous réserve d'accord des autorités.

Monsieur le Maire rappelle que les informations actualisées sont systématiquement portées sur le site internet de la commune.